

MOTION

Section 39

Espaces, Territoires et Sociétés

Objet : Motion sur la loi ESR

La section 39 du comité national a pris connaissance du projet de loi pour l'enseignement supérieur et la recherche actuellement en débat au Parlement. Ce projet ne répond pas aux demandes de la communauté scientifique. Il poursuit et aggrave une politique qui met les universités et la recherche en grande difficulté, aggrave la précarité, prive les instances compétentes de la communauté, notamment le comité national, de l'évaluation des laboratoires, favorise le financement sur projet au détriment des moyens récurrents dont les équipes ont besoin et fragilise la recherche. De plus, en période d'austérité, cette loi sans programmation financière n'offre pas de garantie sur les moyens pour la recherche. La section 39 du comité national s'associe à la prise de position du C3N (27 février 2013) et de la CPCN (28 février 2013) et demande l'abandon de ce projet de loi et l'ouverture de négociations en vue d'une loi de véritable rupture, qui tienne compte des recommandations des instances et des attentes de la communauté.

Motion adoptée le : 30 mai 2013

Oui : non : abstention :

à l'unanimité

M. Denis ECKERT
Président de la section

Destinataire(s) :

- M Alain Fuchs, Président
 - M Patrice Bourdelais, Directeur de l'INSHS
 - Mme Stéphanie Thiébaud, Directrice de l'INSHS
 - Mme Sophie Duschesne, Présidente du Conseil Scientifique d'Institut INSHS
 - M Jean-Pierre Feral, Président du Conseil Scientifique d'Institut INEE
 - M Philippe Büttgen, Président de la CPCN
 - M Matias Velazquez, Coordinateur des Secrétaires Scientifiques du Comité National
- Cette motion sera transmise aux destinataires ci-dessus par le SGCN.*